

Annexe 1 – Annexe technique

au contrat N° 19BRC0180

conclu entre RENNES METROPOLE et L'ADEME

Objet : Élaboration d'une stratégie agricole climat-air-énergie sur le territoire de Rennes Métropole (35)

1. Contexte

1.1. L'appel à projets « ACTE – Agriculture Climat et Territoires »

En Bretagne, l'État, la Région et l'ADEME agissent en partenariat pour accélérer la transition énergétique régionale. Cet engagement se traduit par une stratégie régionale appelée « Ambition Climat Energie ». Dans ce cadre, les partenaires s'engagent à accompagner les territoires dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur Plan climat air énergie territorial (PCAET), y compris ceux pour lesquels ce n'est pas obligatoire.

Dans ce processus, la mobilisation du secteur agricole est essentielle sur un territoire dont 50 % des émissions de gaz à effet de serre sont issues de l'agriculture, et principalement par l'élevage.

L'appel à projets lancé en 2019, nommé « ACTE » (pour Agriculture, Climat et Territoires) a pour objectif d'accompagner les territoires, en démarche PCAET, qui souhaitent mobiliser et impliquer les entreprises agricoles dans les projets de transitions énergétique, écologique et solidaire.

Deux phases peuvent être proposées par les candidats : la construction d'une stratégie avec les acteurs locaux de l'agriculture et le territoire, puis une étape d'animation et de mise en œuvre d'actions sur les exploitations agricoles du territoire.

1.2. Le territoire

Rennes Métropole regroupe 43 communes et près de 450 000 habitants. Plus de 55% de son territoire est agricole et la Métropole est engagée dans des actions de partenariat avec les acteurs agricoles dans le cadre de son Programme Local de l'Agriculture et de son PCAET, notamment sur les questions énergétique et climatiques. Par ailleurs, une stratégie alimentaire territoriale est en cours d'élaboration à l'échelle de la Métropole, qui visera notamment à mettre en œuvre la fiche du plan d'actions du PCAET intitulée "renforcer le lien avec le territoire pour une alimentation de qualité".

Élus concernés :

André Crocq, 2e Vice-président en charge du suivi du SCOT, du développement durable et de l'animation territoriale - Président de la commission Prospective et développement durable

- André Chouan, Conseiller métropolitain délégué au foncier et à l'agriculture
- Olivier Dehaese, Vice-président en charge de l'énergie et des déchets

Techniciens :

- Pascal Verdier – chargé de mission agriculture et espaces naturels – service planification et études urbaines

- Brendan CATHERINE - Chef de projet Plan Climat - service transition énergétique et écologique

Rennes Métropole vient de réviser son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui comporte notamment un objectif de réduction de 15% des émissions de GES d'origine agricole.

Le plan d'actions du PCAET comprend une fiche intitulée : "accompagner les fermes vers des systèmes bas-carbone" dont certaines actions envisagées correspondent aux objectifs poursuivis par l'appel à projets ACTE de l'ADEME Bretagne.

1.3. L'équipe projet

L'équipe projet est composée de Rennes Métropole, porteur de la candidature et de ses partenaires porteurs d'actions : la Chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine et Agrobio35. D'autres acteurs pourront ponctuellement être associés à certaines parties d'actions (CBB35, TRAME, syndicats de bassins versants, le BASIC... cf. programme d'action détaillé).

La Chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine est un acteur du développement agricole engagé dans l'accompagnement des transitions au niveau des entreprises agricoles. Son engagement se situe au niveau de la Recherche dans des programmes CarbonDairy, CARBOCAGE, Nefertiti entre autres.

Son engagement est visible dans ses actions de développement via :

- Sa mission de diffusion de l'information accessible à tous ; Presse agricole, démonstrations aux champs, Portes Ouvertes dont Innov'actions, réseaux sociaux, newsletter spécialisées Bio et Circuits-courts et générale.
- Sa mission de formation des actifs agricoles (centre de formation initiale et continue); groupe de développement et formation catalogue.

Au-delà de cette action spécifique sur le territoire de Rennes Métropole, la Chambre d'agriculture a inscrit dans sa stratégie d'entreprise cet enjeu majeur au même titre les enjeux de qualité –quantité de l'eau. La Chambre d'agriculture a un service et des moyens humains dédiés à l'enjeu de réduction des GES et d'adaptation des fermes au réchauffement climatique.

Elu référent PLA Pays de Rennes : Frédéric Simonneaux Secrétaire-Adjoint du bureau de la Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine

Techniciennes :

- Aurélie LAJOYE - Chargée d'animation territoriale - Service Territoires
- Laurence LIGNEAU - Chargée de mission énergie climat - Service élevage

Agrobio35 est le groupement des agriculteurs bio d'Ille-et-Vilaine, structure est chargée du développement de la bio sur son département et membre du réseau FNAB (Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique). Agrobio35 c'est 500 adhérents en toutes productions réparties sur l'ensemble du département ; 21 administratrices et administrateurs, agricultrices et agriculteurs qui ont choisi le mode de production bio ; une vingtaine de salarié-e-s permanents compétents dans les domaines de la production, de la transformation, de la distribution et de l'alimentation.

Agrobio35 accompagne ainsi les agriculteurs et agricultrices dans leurs projets de conversion et d'installation en agriculture biologique, et l'introduction de pratiques bio dans leurs systèmes, mais

également dans le développement et la structuration des filières bio et locales. C'est près de 30 ans d'expérience de la bio au service des bio et de ceux qui s'y intéressent.

Technicienne :

- Laura Toulet - Coordinatrice Pôle Développement de la Production

1.4. Intégration au territoire, historique de la situation existante

Dans le cadre de la révision du PCAET, Rennes Métropole a constitué en 2017 un groupe de travail mixte d'une dizaine d'élus locaux et d'une dizaine d'agriculteurs dans l'objectif de comprendre les mécanismes à l'œuvre, de hiérarchiser les enjeux et définir les priorités d'action de façon concertée avec la profession agricole. À l'issue d'une série de réunions mixant apports techniques d'experts et échanges entre professionnels et élus, les principaux enjeux ont été priorisés :

1. Vulgarisation / Sensibilisation aux questions climatiques et énergétiques en agriculture,
2. Économie d'énergie, efficacité énergétique, production d'énergie,
3. Bois de bocage, quelle valorisation économique pour un meilleur stockage du carbone,
4. Amélioration du Parcellaire agricole pour des systèmes agricoles plus autonomes, plus économe, plus résilients,
5. Accompagner la méthanisation à la ferme en cohérence avec la construction collective d'une filière locale pour l'injection,
6. Inciter et accompagner l'émergence d'une filière laitière bas carbone,
7. Alimentation ; Permettre aux consommateurs d'avoir accès à une alimentation durable, sobre en émission de GES et rémunératrice pour les producteurs locaux,
8. Accompagner les systèmes agricoles vers plus de résilience écologique et économique,
9. Accompagner les entreprises agricoles dans la connaissance et recherche de maîtrise des impacts de leur pratique sur la qualité de l'air.

En 2018, la réalisation par la Chambre d'agriculture d'un diagnostic Climagri à l'échelle de Rennes Métropole a permis de chiffrer les émissions de GES d'origine agricole du territoire et d'établir un "point zéro" en 2016.

Le 1er avril 2019, Rennes Métropole a adopté son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et y affiche l'ambition de réduire de 15% les Gaz à Effet de Serre (G.E.S.) issus des activités agricoles sur son territoire. Le plan d'actions du PCAET comprend notamment deux fiches intitulées : "Accompagner les fermes vers des systèmes bas-carbone" et "Renforcer le lien avec le territoire pour une alimentation de qualité". Parallèlement, une stratégie alimentaire territoriale est en cours d'élaboration à l'échelle de la Métropole.

En 2019, l'appel à projet ACTE de l'ADEME est l'occasion de lancer certaines actions prévues par le PCAET, en bénéficiant du soutien et de l'expertise de l'ADEME, et en s'appuyant sur les organisations agricoles partenaires.

2. Description du projet

2.1. Objectifs

Le projet se décompose en 4 axes principaux :

1. Etude d'une trajectoire de réduction des GES d'origine agricole de 15% selon deux modalités avec la Chambre régionale d'agriculture et avec Agrobio35,
2. Expérimentation l'émergence de filières lait bas carbone,
3. Expérimentation d'échanges parcellaires pour favoriser le développement de systèmes plus herbagers ou bio,
4. Emergence de groupes d'agriculteurs pour une meilleure valorisation du bois bocage : **cette action n'est pas financée dans le cadre de ce contrat et ne sera pas détaillée par la suite.**

2.2. Programme d'actions

2.2.1. Étude trajectoire GES-15 %

L'étude comporte deux volets qui seront confrontés :

- Une étude prospective portée par la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne (CRAB) mobilisant un ensemble d'acteurs avec la méthode prospective AVEC.
- Une étude prospective renforçant le développement de l'agriculture bio portée par Agrobio35

Etude prospective participative avec la CRAB

Rennes Métropole, l'ADEME et la Chambre d'agriculture vont constituer un cercle prospectif de 20 à 25 personnes composé d'agriculteurs, d'acteurs liés à l'activité agricole, d'élus locaux, de techniciens des collectivités et administrations, ainsi que des acteurs en lien avec l'alimentation. Toutes ces personnes travaillent et vivent à Rennes Métropole.

Ces acteurs seront mobilisés dans le cadre de la Méthode prospective AVEC® qui permet d'associer les acteurs locaux dans le processus de gouvernance, de consultation et de coopération. Elle est appropriée notamment dans le cadre de régulations collectives et de programmations concertées. Depuis 20 ans, des prospectives préventives AVEC® sont animées par des conseillers des Chambres d'agriculture. La prospective AVEC® est une marque déposée des Chambres d'Agriculture de l'Arc Atlantique (AC3A).

Les objectifs de travail :

- Faire s'exprimer les intentions des acteurs liés aux activités agricoles du territoire,
- Favoriser l'émergence de projets induits par la mise en mouvement de ces acteurs,
- Mobiliser des acteurs locaux sur l'économie circulaire et la transition énergétique,
- Proposer une stratégie d'accompagnement des collectivités pour le développement économique territorial en ayant une bonne analyse du contexte.

Processus d'animation : La mobilisation du groupe multi-acteurs du territoire se réalisera sur un cycle de 3 ateliers prospectifs. Les 3 séances, animée par Olivier Girma, chargé d'animation formé à la méthode Prospective AVEC®, ont une durée de 2h30 chacune.

Le groupe multi-acteurs traitera la question suivante : « *Quelles agricultures en 2030 sur le territoire de Rennes Métropole pour répondre à une réduction de 15% des émissions de GES ?* »

Chaque atelier a un objectif clair :

- Atelier 1 : identification des problématiques

- Atelier 2 : conséquences dans le futur
- Atelier 3 : avenir possibles et dynamiques en cours

Chaque atelier servant à alimenter l'atelier suivant, des allers/retours entre production collective et travail de synthèse sont intégrés dans la démarche d'implication des parties-prenantes.

Livrables :

- Un document de synthèse présentant les trajectoires et une feuille de route pour l'atteinte de cette trajectoire sera réalisé.
- Un plan d'actions territorialisées pourra être proposé aux élus locaux, entreprises agricoles et autres acteurs impliqués localement.

Calendrier : fin 2019 –2020

Étude d'un "scénario bio 2030"

Ce travail prospectif sur l'agriculture est associé à un travail sur les modes de consommation des habitants et les filières du territoire. Il se déroule en 5 étapes de A à E.

A - Définition du système alimentaire à horizon 2030

- Simulation de différentes stratégies alimentaires permettant d'évaluer les impacts en termes de surfaces, emplois agricoles et impacts écologiques liés aux 3 leviers suivants :
- Relocalisation (Quelle part de l'alimentation produite localement ? surfaces et la nature des productions nécessaires sur le territoire de Rennes Métropole)
- Passage en Bio (Quelle part de l'alimentation issue de l'agriculture biologique ?)
- Changement de régime alimentaire (Quelle part de produits animaux dans l'alimentation ?).

B - Évaluation avec l'outil PARCEL (outil co-porté par Terres de Liens, la FNAB et le BASIC : Bureau d'Analyse Sociétale pour une Information Sociétale). La stratégie définie par le PCAET pourra ainsi intégrer les enjeux de la stratégie alimentaire territoriale de Rennes Métropole et proposer des modifications de pratiques alimentaires vers les modèles les plus adaptés aux exigences climatiques.

C - Construction d'un « scénario Bio » permettant d'évaluer l'impact d'un passage d'une part conséquente des fermes en agriculture biologique sur le territoire de Rennes Métropole. Les impacts de ce scénario en termes d'émissions de GES, consommations énergétiques et potentiel nourricier seront évalués par l'utilisation de l'outil ClimAgri®. Les évolutions de pratiques agricoles résultantes seront également étudiées.

D - Plan d'actions pour mettre en œuvre la stratégie agricole et alimentaire retenue

E – Groupes de travail sur les moyens d'actions pour atteindre les objectifs affichés :

- Accompagner les changements de comportements alimentaires (consommation locale, bio, diminution de la part de la consommation animale) ;
- Accompagner les changements de systèmes agricoles ;

- Accompagner l'adaptation des outils intermédiaires au nouveau système agricole et de consommation (ex: développement de filières de légumineuses pour la consommation humaine, unité de transformation de fruits à noyaux, déploiement de CUMA pour les nouvelles productions...).

Les groupes de travail seront animés par Agrobio35.

Livrables :

- Un document de synthèse présentant le système alimentaire à horizon 2030, le scénario bio, le plan d'actions et les impacts GES associés.

Calendrier : fin 2019 –2020

2.2.2. Émergence de "filières lait bas carbone" animée par la Chambre d'agriculture

L'objectif est de faire émerger des groupes de producteurs laitiers souhaitant travailler sur la réduction de l'impact carbone de leur production.

L'action se déroule en deux étapes principales :

- La mise en place d'ateliers de sensibilisation et formation collective sur les GES en élevage laitier
- L'animation d'un groupe de développement « Fermes bas carbone sur Rennes Métropole »

Sensibilisation et formation

La mise en place de formations collectives de sensibilisation aux enjeux des GES en élevage laitier permettront d'aboutir à la réalisation de diagnostics SELF¹CO₂ par ferme impliquée ;

- Pilote : Chambre d'agriculture
- Objectifs : 15 diagnostics par an sur 3 ans (1 session de formation /an)
- Public : chef-fe-s d'exploitation agricole
- Moyen : diffusion d'informations scientifiques auprès des chef-fe-s d'exploitation puis réalisation de SelfCO₂ par ferme pour montrer aux agriculteurs les leviers pour agir face au changement climatique

Groupe de développement

L'animation d'un groupe de développement « Fermes bas carbone sur Rennes Métropole » permettra le suivi d'un groupe d'une douzaine d'agriculteurs sur 3 ans pour améliorer l'efficacité climatique, écologique et économique de leur exploitation.

- Recrutement du groupe, représentatif de plusieurs types de systèmes d'exploitation laitiers
- Réalisation des diagnostics individuels et prescription d'amélioration par ferme : 12 diagnostics CAP2ER – État des lieux en 2019

¹ SELF CO₂ est une évaluation environnementale simplifiée de l'exploitation laitière : empreinte carbone du lait, contribution à la biodiversité et performance nourricière

- Programme de 5-6 formations d'une journée sur 3 ans (20 j / an) – (construction des scénarii pédagogiques, dépôt de dossier Formation au VIVEA, mise en place des formations, recrutement, animation des journées de formation, bilan de chaque réunion vers le groupe, réunion bilan des 3 ans). **Action Autofinancée par le VIVEA et la Chambre d'agriculture (sous condition de conformité aux cahiers des charges Vivéa et ressource du fond Vivéa sur les 3 ans)**
- Réalisation des diagnostics-bilans individuels au bout de 3 ans : 12 diagnostics

Livrables :

- Compte-rendu et feuilles d'émargement des réunions de sensibilisation et formation
- Synthèse des diagnostics réalisés avant/après
- Synthèse des actions mises en œuvre sur les exploitations du groupe de développement et estimation du gain en émissions de GES à l'échelle de l'exploitation et par litre de lait produit.

Calendrier : fin 2019 –2022

2.2.3. Réalisation d'opérations concertées d'échanges parcellaires amiables

Rennes Métropole et la Chambre d'agriculture ont réalisé à partir de 2013 un "atlas parcellaire agricole" qui permet de visualiser quelles exploitations mettent en valeur chacune des parcelles agricoles du territoire, et on observe dans certains secteurs une forte dispersion du parcellaire des exploitations.

La majorité des exploitations ont une activité bovine (lait et/ou viande) et seules celles qui ont une part importante de parcelles accessibles aux animaux peuvent développer des systèmes herbagers. Or ces systèmes sont généralement rentables, plus économes en intrants et ils permettent de limiter la mécanisation agricole et de mieux stocker le carbone dans les sols et dans les haies. Il y a donc intérêt à regrouper le parcellaire des exploitations, tant pour les agriculteurs que pour l'environnement et les collectivités.

Une expérimentation d'échanges parcellaires amiables est en cours sur les communes de Montgermont, Pacé, Vezin-le-Coquet et Rennes (Nord-Ouest extra rocade), pilotée par la Chambre d'agriculture en lien avec le Syndicat de bassin versant de la Flume.

La Chambre d'agriculture propose de déployer ces opérations d'échanges amiables sur un ou deux nouveaux secteurs par an (regroupant chacun 2 à 4 communes) selon les groupes locaux d'agriculteurs intéressés.

Livrables :

- Un document de synthèse présentant les opérations réalisées et les indicateurs de suivi de l'opération : nombre d'échanges, hectares de terres agricoles, types d'exploitations concernées, potentiel de conversion en système herbager

Calendrier : fin 2019 –2022

2.3. Organisation interne

Un comité de pilotage se réunira à minima une fois par an. Seront associés :

- Les services techniques énergie-climat et agriculture de Rennes métropole
- Les élus référents
- La Chambre d'agriculture de Bretagne
- AgroBio35
- L'ADEME Bretagne

Seront également invités la Région et la DRAAF Bretagne.

3. Pilotage du projet

Pour l'ADEME : M. Vincent BRIOT sera chargé du suivi de la convention.

Pour le bénéficiaire : M. Pascal VERDIER sera chargé de représenter Rennes Métropole.

Les parties à la présente décision conviennent de s'informer mutuellement au cas où elles envisageraient de changer leur responsable respectif ainsi désigné.

4. Calendrier

Le projet se déroulera du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2022.

	S2 2019	S1 2020	S2 2020	S1 2021	S2 2021	S1 2022	S2 2022
Etude prospective CRAB	■						
Etude prospective Agrobio35	■						
Fermes laitières bas carbone	■						
Echange parcellaire	■						

5. Rapports

Trois rapports seront produits et envoyés à l'ADEME en version numérique :

- Rapport d'avancement intermédiaire année 2020 ;
- Rapport d'avancement intermédiaire année 2021 ;
- Rapport final à l'issue du projet en 2022.

Ils comprendront :

1^{er} rapport d'avancement :

- un résumé d'une page de l'action menée pendant les 12 mois précédents,
- une synthèse du programme d'actions,
- un bilan détaillé de ses résultats quantitatifs et qualitatifs des 12 mois précédents (à minima en utilisant les indicateurs des paragraphes ci-dessus),
- Le bilan des difficultés rencontrées les 12 mois précédents,
- Le compte rendu des différentes réunions / comités de pilotages des 12 mois précédents,

- les orientations envisagées ou prévues pour la poursuite de l'activité pour les 12 mois suivants.

2^{ème} rapport d'avancement :

- un résumé d'une page de l'action menée pendant les 24 mois précédents,
- une synthèse du programme d'actions,
- un bilan détaillé de ses résultats quantitatifs et qualitatifs des 24 mois précédents (à minima en utilisant les indicateurs des paragraphes ci-dessus),
- Le bilan des difficultés rencontrées les 24 mois précédents,
- Le compte rendu des différentes réunions / comités de pilotages,
- les orientations envisagées ou prévues pour la poursuite de l'activité pour les 12 mois suivants.

Rapport final :

- L'ensemble des documents supports réalisés pour l'opération (comptes rendus, supports Powerpoint, etc.) ;
- Rapport final de l'étude réalisée ;
- Compte-rendu des différentes sessions d'animation, sensibilisation et temps de travail
- Articles presse ;
- Une synthèse du projet comprenant également les facteurs de succès, difficultés et suites à donner.

6. Engagements liés à la communication pris par le porteur de projet

Le bénéficiaire s'engage à garantir l'ADEME dans la réutilisation des documents et toute autre information et supports soumis aux droits d'auteur, qu'il a fait son affaire personnelle auprès du ou des auteurs titulaires des droits de propriété intellectuelle et/ou des droits à l'image sur leur propre création, des autorisations de réutilisation requises.

Conformément à l'article 2 des règles générales d'attribution des aides de l'ADEME, le bénéficiaire s'engage à associer l'ADEME lors de la mise au point d'actions de communication et d'information du public (inauguration de l'installation, etc.) et à mentionner dans tous les supports de communication l'ADEME comme partenaire en apposant **sur chaque support de communication produit le logo de l'ADEME ou la mention : opération réalisée avec le soutien financier de l'ADEME.**

Il fournira à l'ADEME les versions finalisées des supports avant leur réalisation, afin d'obtenir l'accord de l'ADEME au préalable.

Le bénéficiaire s'engage à renseigner une fiche « Exemple à suivre » (format recto-verso) présentant le projet et ses informations clés pour diffusion dans la médiathèque de l'ADEME.